

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1344/PCG prescrivant l'interdiction de solliciter un permis de conduire.

n° 74-1344/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
6 août 1974

Numéro JO
n° 16 du 26/08/1974

Date du numéro
26 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

Il est interdit de solliciter un permis de conduire toutes catégories avant un délai de : Trois mois, à M. Houssein Kayed Warsama, dit Agone, né en 1954 à Djibouti, fils de Kayed Warsama et de Fatma Ahmed, sans profession, demeurant à Djibouti. auartier 5. rue 2. maison 8. quatre mois, à M. Mohamed Moussa Chehem, né en 1955 à Tadjourah (TFAI) fils de Moussa Chehem et de Sabira Ballah assistant vétérinaire, demeurant à Djibouti, quartier 3, avenue 13, maison 110. Six mois, à M. Fouad Mohamed Idriss, né en 1944 à Djibouti, fils de Mohamed Idriss, et de Saïda Mohamed, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier 2, boulevard 5, maison 32.